

Greffé
du Tribunal de Commerce de
LILLE
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 LILLE Cedex

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

V/Réf : 8203

Concernant :

SA ACEA
28 Rue du Carrousel
Parc de la Cimaïse
59650 VILLENEUVE D ASCQ

Dépôt effectué par :

SA ACEA
28 Rue du Carrousel
Parc de la Cimaïse
59650 VILLENEUVE D ASCQ

Numéro RCS : LILLE B 326 637 204

<94678/2007B00456>

Pièces déposées le 21/06/2007

Numéro : 2704666

Procès-verbal d'Assemblée du 15/03/2007

- Changement de Commissaire aux comptes titulaire
- Changement de Commissaire aux comptes suppléant

Tarif fixé par décret 80.307 du 29.04.80 - 5 Taux de base - Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,



21 JUIN 2007

94678
4666

aCéa

Société anonyme au capital de 300 960 Euros

Siège social : 28 Rue du Carrousel – Parc de la Cimaïse
– 59 650 VILLENEUVE D'ASCQ

RCS LILLE B 326 637 204

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN
DATE DU 15 MARS 2007

I

Le quinze mars de l'an deux mille sept, à neuf heures, les actionnaires de la société aCéa, société anonyme au capital de 300 960 € divisé en 20 064 actions de 15 €, se sont réunis à VILLENEUVE D'ASCQ, 28 rue du Carrousel, Parc de la Cimaïse, en assemblée générale ordinaire, sur convocation du conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par M. Christophe SEGARD, Président Directeur Général.

M. Christian CHOUNAVELLE et M. Jean- Marie ROUZE, acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

M. Cedric TOULEMONDE est désigné comme secrétaire.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, possèdent l'intégralité des actions, soit plus du quart des actions composant le capital social ; qu'en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

M. le Président constate que M. Guy MORAUX, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent, excusé.

II

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. Copies et récépissés postaux de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes titulaire.
2. La feuille de présence signée des membres du bureau.
3. Le rapport de gestion du conseil d'administration.
4. L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 30 septembre 2006.
5. Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).
6. Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice.

5

21 JUIN 2007

7. Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

8 . Le texte des résolutions proposées par le conseil d'administration.

Puis, le président déclare que tous les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée, et que la société a satisfait, dans les conditions légales, aux demandes de documents dont elle a été saisie. L'assemblée lui en donne acte.

III

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du conseil d'administration ;
- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006;
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions des articles L 225-38 et suivants du code de commerce ; approbation desdites conventions ;
- approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006 et quitus aux administrateurs ;
- affectation du résultat ;
- nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant;
- pouvoirs.

Puis, le président présente le rapport de gestion du conseil d'administration , et donne lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Il ouvre ensuite la discussion.

Un large débat s'instaure entre les actionnaires.

Après quoi, et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

IV

.....
.....
.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en tant que :

- commissaire aux comptes titulaire : Monsieur Thierry LANCESSEUR , domicilié professionnellement : 2, rue de PHALSBOURG à 75 017 PARIS 17 en remplacement de M. Guy MORAUX ,

⑤

- commissaire aux comptes suppléant : l'Union Fiduciaire de Paris, siège social : 2, rue de PHALSBOURG à 75 017 PARIS 17 , immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 612 000 836 en remplacement de M. Pierre POUJOL ,

Pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confie tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le présent procès-verbal, établi par le président, a été signé par lui et les membres du bureau.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Christophe SEGARD
P.D.G.

